



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\* \* \* \*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 084-218400877-20230919-DL\_190923\_687-DE

S<sup>2</sup>LOW

N° 687/2023

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres

• En exercice : 35  
• Présents : 26  
• Votants : 33

Pour : 30  
Contre : 00  
Abstention : 03

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Acte publié le : **26.09.2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

### Étaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Xavier MARQUOT, M. Patrice DUPONT, M. Armand BEGUELIN, Mme Christiane LAGIER, Mme Christine JOUFFRE, Mme Chantal GRABNER, Mme Valérie ANDRES, M. Patrick PAGE, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, Mme Aline LANDRIN, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI

### Absents représentés

M. Claude BOURGEOIS représenté par Mme Catherine GASPA  
M. Michel BOUYER représenté par M. Jean-Michel BOUDIER  
Mme Yannick CUER représentée par M. Jean-Pierre PASERO  
M. Christian GASTOU représenté par M. Bernard VATON  
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Valérie ANDRES  
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON  
M. Pierre MARQUESTAUT représenté par Mme Joëlle EYCKMAYER

### Absents

M. Ronan PROTO  
Mme Marie-France LORHO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 687/2023

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

**CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DU COUDOULET A ORANGE – ATTRIBUTION DU LOT 13 – CHAUFFAGE – VENTILATION - PLOMBERIE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-2, L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et ses articles R 2124-2 1°, R 2161  
appels d'offres ouverts ;

Vu le Code de la Commande publique et son article R2123-1 relatif à la dérogation procédurale pour les  
lots de faible montant ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Travaux ;

Considérant que la Ville d'Orange souhaite construire un groupe scolaire au Coudoulet comprenant une  
école maternelle et une école primaire ;

Considérant que la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement HB MORE, suite à une  
procédure de concours lancée en 2021;

Considérant que les prestations de ce marché sont réparties dans des lots définis comme suit :

Lot n°1 : gros œuvre

Lot n°2 : ossatures – bois bardages

Lot n°3 : enduits - façades

Lot n°4 : étanchéité

Lot n°5 : menuiseries extérieures bois

Lot n°6 : serrurerie

Lot n°7 : cloisons – doublages – faux plafonds

Lot n°8 : menuiseries intérieures - mobilier

Lot n°9 : chapes

Lot n°10 : revêtements de sols

Lot n°11 : peinture nettoyage

Lot n°12 : équipements de cuisine

**Lot n°13 : chauffage –ventilation - plomberie**

Lot n°14 : courants forts – courants faibles

Lot n°15 : photovoltaïque

Lot n°16 : VRD

Lot n°17 : aménagements paysagers

Lot n°18 : sondes géothermiques

Considérant que le marché estimé à 7 160 617,00 € HT prend la forme d'un appel d'offres ouvert ;

Considérant la possibilité de passer certains lots de faible montant en procédure adaptée, dans le cas où  
la valeur estimée de chaque lot concerné est inférieure à 1 million d'euros hors taxes et que le montant  
cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots ;

Considérant que les lots 5, 7, 8, et 17, estimés à 1 411 723 € HT ont été traités en « petits lots » et ont  
fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée ;

Considérant que l'ensemble des lots ont été attribués par délibération n° 484/2023 du conseil municipal  
du 12 juin 2023 ;

Considérant que la notification du lot 13 a été suspendue suite à un référé précontractuel d'une entreprise  
non retenue, lequel n'a pas été suivi d'effet ;

Considérant le rapport d'analyse des offres présenté aux membres de la commission d'appel d'offre en  
date du 23 mai 2023 afin d'émettre un avis, le résultat proposé est le suivant :

LOT 13 CVC PLOMBERIE

BASE + Option-13.01 + PSE-13.01	Note totale	Classement
R-CLIM	100	1

Considérant que la dépense est prévue au Budget principal 2023 et suivants ;

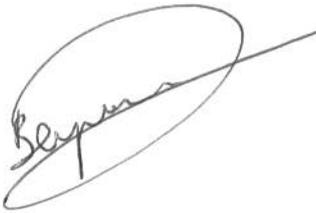
**A l'unanimité (3 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Bernard VATON)**

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 23 mai 2023 et d'attribuer le Lot 13 CVC PLOMBERIE à la société R-CLIM, sise à CARPENTRAS (84200) 655 rue Edouard Daladier pour un montant de 1 251 087,29 € HT.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives au présent marché.

Le Secrétaire de séance  
Celine BEYNEIX



Le Maire  
Yann BOMPARD

